

Secrétariat d'Etat

MINISTÈRE

DE

L'ÉDUCATION NATIONALE.

et à la Jeunesse

Secrétariat général

DIRECTION GÉNÉRALE

DES BEAUX-ARTS.

MONUMENTS HISTORIQUES,

FOUILLES ET SITES.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Arrêté.

Le Secrétaire d'Etat à

Le Ministre de l'Éducation nationale, et à la Jeunesse

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite loi;

l'arrêté du 10 août 1941 pris en application

Vu l'avis de la Commission des Monuments historiques en date du 19 juillet 1941

Vu l'adhésion de Mme Vve BEAUCHET, propriétaire, en date du 11 juillet 1941

1941

Arrête :

Article premier.

l'immeuble sis 39, Place du Martroi à ORLEANS (Loiret)

est classé parmi les monuments historiques

Art. 2.

Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Art. 3.

Il sera notifié au Préfet du département du Loiret,

et au Maire de la commune d'ORLEANS, et à Mme Vve BEAUCHET, Propriétaire,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 16 SEPT 1941 193



Arrêté.

*Le Sous-Secrétaire d'Etat
des Beaux-Arts,*

*Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments
historiques; et le décret du 18 Mars 1924 déterminant
les conditions d'application de la dite loi;*

*Vu l'avis de la Commission des Monuments historiques
en date du 17 Février 1923;*

*Vu le consentement donné le 13 Décembre 1931
par M. Joseph PARIS, propriétaire.*

Arrête :

Article premier.

*La maison dite de la Chancellerie sise place
du Martroi à Orléans (Loiret)*

est classé e _____ parmi les monuments historiques

Art. 2.

Le présent arrêté sera transcrit au bureau
des hypothèques de la situation de l'immeuble
classé.

Art. 3.

Il sera notifié au Préfet du département
du Loiret

~~et~~ au Maire de la commune d'Orléans et à

M. Joseph PARIS, propriétaire, demeurant 47 Boulevard
Alexandre Martin à ORLEANS,

qui
seront responsables, chacun en ce qui le concerne,
de son exécution.

Fait à Paris, le 14 Janvier 1932

